

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE244

présenté par

M. François-Michel Lambert, Mme Allain et Mme Bonneton

ARTICLE 9 A

Substituer au mot :

« défavorisés »,

les mots :

« des personnes rencontrant des difficultés durables d'insertion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel. Le terme « défavorisé » est un adjectif qualificatif pouvant être abaissant pour les personnes concernées

L'objectif est de qualifier une situation de manière objective.